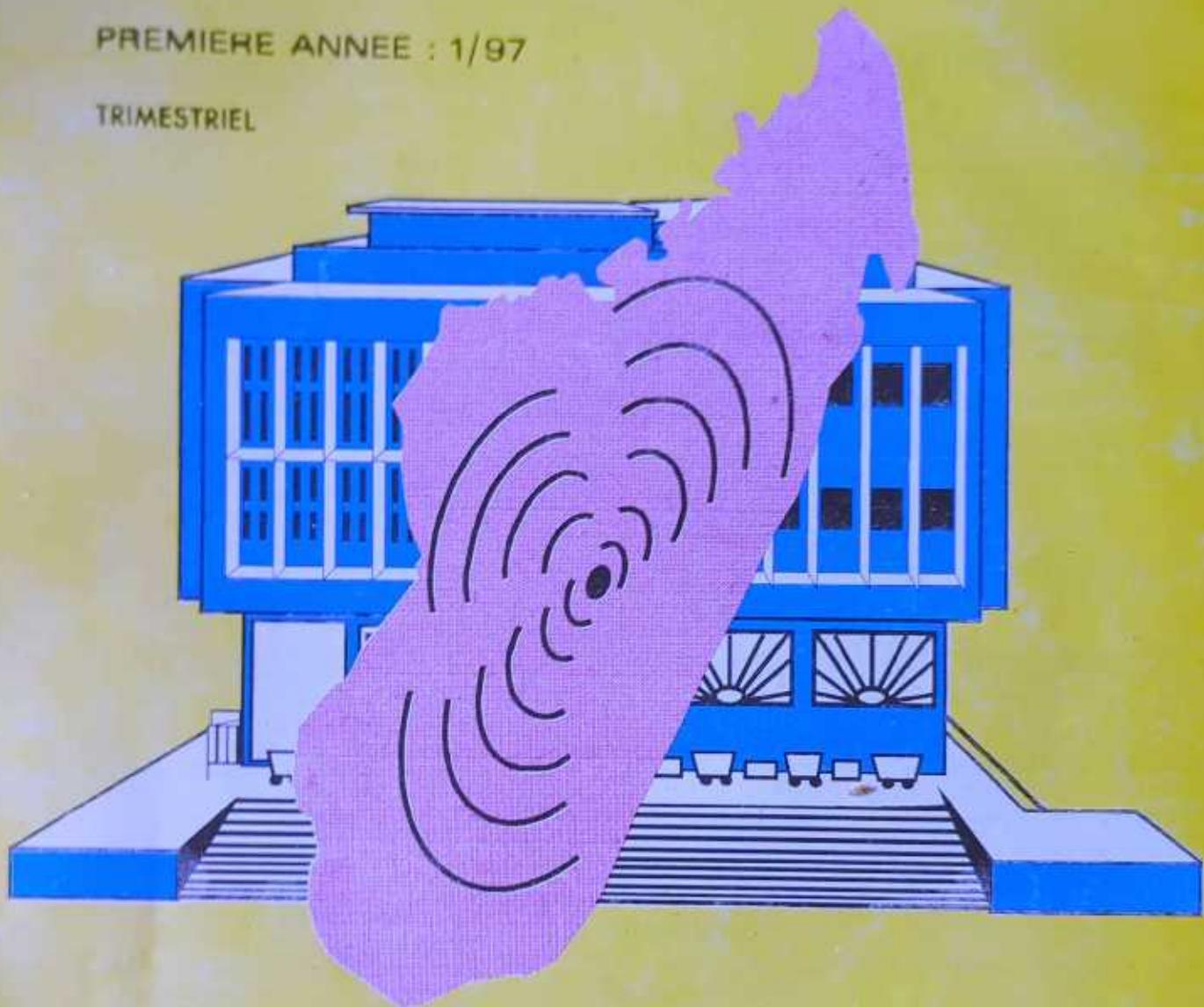


PRIX : 6000 FMG

# AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

PREMIERE ANNEE : 1/97

TRIMESTRIEL



Echos de l'Assemblée  
Nationale

National Assembly Echoes

# « AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA »

(Echos de l'Assemblée Nationale)

Bulletin de liaison de l'Assemblée Nationale

**Siège :** Palais de l'Assemblée Nationale

Tsimbazaza

tél : 216-37 BP 704

Antananarivo MADAGASCAR

**Directeur de Publication :**

Pasteur ANDRIAMANJATO Richard Mahitsison

Président de l'Assemblée Nationale

**Administration Générale :**

RAZAFIMILY Constance,

Questeur chargé de l'Administration, du Budget et du Personnel de l'Assemblée Nationale

**Coordination :**

RAHAINGOSOA Louise Odette

Questeur chargée des Relations Publiques et de la Législation.

**Comité du bulletin :**

- Pasteur ANDRIAMANJATO Richard M.
- Questeur RAZAFIMILY Constance
- Questeur RAHAINGOSOA Louise Odette
- RAZAFINDRABE de Copertino
- RANDRIAMIHASINORO Emilson
- RANDRIANJARA Papay Jean Bosco
- RANDRIAMAHAFANJARY A. Calvin
- JEANNOT DE MATA
- ANDRIAMAHAVELONA Jean Pascal
- RAKOTOVAO Hanta
- BONNARD Paul André
- RASOARIFENOMAZAVA
- RAZAKATODY Maxime
- RASAMISOA Mely
- RAVOLOOLONIRINA Julienne
- RASOLOMANARANTSOA Barijaona

**REDACTION PERMANENTE**

**Rédacteur en Chef :**

RANDRIANJARA Papay Jean Bosco

Directeur des Relations Publiques, Assemblée Nationale

**Rédacteur en chef adjoint :**

ANDRIAMAHAVELONA Pascal,

Chef du Service de la Communication, Assemblée Nationale

**Saisie et Pré-maquette :**

BONNARD Paul André

Chef du Service de l'Informatique

**Impression :**

**Tirage :** 1.000 exemplaires

**Dépot légal :** N° 02/04/97.

## sommaire

### EDITORIAL

- Rigueur ... de la transparence et transparence ... de la rigueur ..... 2

### INVITE ..... 3

### ACTIVITES PARLEMENTAIRES

- Relations Interparlementaires ..... 6
- La MD-DAM : une initiative audacieuse pour la promotion des propositions de loi ..... 8
- Examen et vote de la loi de finances à l'Assemblée. 10
- Deux sessions extraordinaires pour deux ordres du jour exceptionnels ..... 13

### COIN de la FEMME

- Les innovations de la loi Elyett Ramanandraibe ..... 14

### REFLEXIONS

- Le cas Honoré Rakotomanana : une occasion d'actionner le chapitre II du titre IV du règlement intérieur ..... 15

### PAGE ON WOMEN

- The innovations of Mp Elyett Ramanandraibe law. 17

### INFOFILE ..... 18

### POLITIQUE ET ECONOMIE

- La route Antanifotsy Fandriana - Mananjary ..... 20

### SANTÉ

- Projet « santé pour tous » ..... 21

### DIVERS

- La M.E.C.A.N. .... 23

### SAMIHAFIA

- Etsy ange ..... 24
- Ny sosialy eto amin'ny Antenimiera ..... 28
- Les membres des différents groupes parlementaires ..... 29

# RIIGUEUR... DE LA TRANSPARENCE ET TRANSPARENCE... DE LA RIIGUEUR

**A**KO a annoncé dans son numéro zéro sa ligne de conduite globale qui consiste, avant tout, comme tout le monde le sait, à faire connaître les textes adoptés en séances plénières publiques de l'Assemblée Nationale et les activités des Députés. Les activités des Députés au sein du Palais de Tsimbazaza, naturellement, mais aussi celles qui se passent dans les circonscriptions.

En effet, le concept de Démocratie que nous essayons d'instaurer dans notre pays, voici quelques années déjà, est intimement lié à un autre concept, la transparence dont la mise en pratique n'est pas toujours évidente. Cette transparence devrait s'accompagner d'une certaine rigueur, laquelle rigueur, à son tour ne devrait en aucun cas, souffrir de l'absence de la transparence. Deux termes qui vont de pair : l'un n'allant pas sans l'autre.

C'est dans le souci de la rigueur de la transparence et de la transparence de la rigueur que, par exemple, l'utilisation et les réalisations liées à l'acquisition de la somme de 302 700 000 FMG allouée, depuis 1996, à chacun des 112 « Fivondronamponkotany »<sup>1</sup> à travers le pays, seront rapportées dans les numéros du AKO. Tout comme d'autres initiatives émanant de nos Députés et des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale verront, elles aussi, leur place dans le bulletin.

Deux Députés ouvrent le rideau et relatent les activités qu'ils ont entreprises dans leur circonscription respective. Il s'agit de Madame Louise Odette Rahaingosoa, Député de Madagascar élue dans le « fivondronana » de Bealanana et Questeur à l'Assemblée Nationale, et de Monsieur Pierre Randrianar-



soa, Député de Madagascar élue dans le fivondronana de Fandriana qui font part de leurs réalisations aux lecteurs de AKO.

Les confrères et consoeurs soucieux de récolter des informations plus fiables pour le compte de leurs journaux, radio ou télévision auront, désormais avec l'existence de AKO, un partenaire qui ne ménagera pas ses efforts afin de nouer des relations de travail sincères et fraternelles et assurer une collaboration fructueuse. Dans le respect de la déontologie du métier et en toute transparence. Par ailleurs, AKO attirera l'attention des Députés sur les situations évoquant l'existence des lacunes ou écarts de quelque nature que ce soit, dans les statuts, le règlement intérieur ou autres

textes régissant l'organisation générale de l'Assemblée Nationale. D'ailleurs, un des articles publiés dans le présent numéro souligne, à propos de « l'affaire Honoré Rakotomanana », que ce serait une occasion pour le Palais de Tsimbazaza « d'actionner le chapitre II de titre IV de son règlement intérieur ».

Ako se veut être et entend rester une véritable vitrine à travers laquelle ses lecteurs au pays comme à l'étranger, puissent apercevoir les activités de nos Députés. Pari très audacieux. Sans aucun doute ... Mais réalisable ... A condition seulement que les uns et les autres, à Tsimbazaza comme partout ailleurs, veuillent bien comprendre et accepter de mettre en œuvre, la rigueur de la transparence et la transparence de la rigueur.

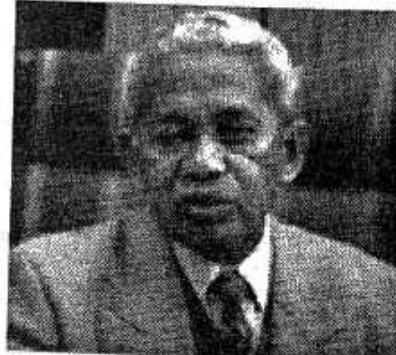
*Jean Bosco RANDRIANJARA*

**L**e premier numéro du *Akon'ny Antenimierampirenen* accueille son premier « *Vahiny* »<sup>2</sup> dans sa rubrique « *L'INVITE* », une personnalité bien connue de tous, au pays comme à l'étranger. Homme politique de grand talent, ancien Président-Fondateur du Parti AKFM/KDRSM. Actuellement Président Fondateur du Parti AKFM/FANAVAOZANA. Docteur en Théologie, Pasteur de l'Eglise FJKM (Fiangonan'i Jesoa Kristy eto Madagasikara) et membre de plusieurs Associations et Organisations humanitaires Nationales et Internationales. Député - Maire de la Ville d'Antananarivo de 1959 à 1977, membre du Conseil Suprême de la Révolution pendant la seconde République. Co - Président du CRES (Comité pour le Redressement économique et social) de 1991 à 1993. Président de l'Assemblée Nationale de 1993 à ce jour. Il s'agit du Pasteur Richard Andriamanjato (R.A.). Il livre à « *AKO* » ses opinions, ses remarques, ses impressions, ses conseils sur le fonctionnement de l'Assemblée Nationale et sur les actualités liées à la vie du Pays tout entier.

**AKO :** - L'Assemblée Nationale a été convoquée en session extraordinaire en Février dernier. Quels ont été, Monsieur le Président, les points forts de cette session extraordinaire ?

**R.A.** - La dernière session extraordinaire était surtout convoquée pour la présentation du programme de Monsieur le Premier Ministre Pascal Rakotomavo devant l'Assemblée Nationale.

L'on pourrait cependant dire qu'il y avait trois choses



d'importance qui figuraient à l'ordre du jour de la session.

En effet, les premières journées furent consacrées à la ratification d'une dizaine de conventions internationales qui concernaient d'une part le monde du travail, et de l'autre les problèmes concernant l'environnement et les crédits d'ajustement structurel.

Cette première partie devait donc s'occuper des textes urgents qui devaient faciliter la prise en main par le nouveau gouvernement de la gestion des affaires du pays. L'on peut dire qu'actuellement nous n'avons plus de retard vraiment significatif dans le domaine de nos accords avec nos partenaires traditionnels.

La deuxième partie de cette session, qui fut certainement, et de loin la plus importante, concernait la présentation du programme du nouveau Premier Ministre. Bien qu'il ne soit pas fait obligation spéciale pour les députés d'assister à cette présentation, puisque le rôle de l'Assemblée Nationale consiste seulement, d'après la constitution, à recevoir la déclaration de programme et ensuite, éventuellement, à présenter des suggestions. Plus de cent députés sur cent trente huit sont venus prendre part à la session. Les échanges de vue ont pris deux journées entières et cela démontre à quel point les députés étaient intéressés par ce programme.

Il faut cependant mentionner ici, par souci d'objectivité, qu'un certain mouvement se serait dessiné juste avant la séance de présentation,

pour proposer une motion de censure contre le Gouvernement (qui n'avait même pas commencé à travailler) ou plus simplement pour bouder la réunion. Mais tout compte fait, rien de tout cela ne s'est passé.

Il est pourtant utile de dire ici que beaucoup de recommandations furent avancées et les ministres qui avaient assisté en force à la présentation avaient chacun noté ce qui le concernait.

La troisième et dernière partie de la session fut consacrée à l'adoption d'une loi d'amnistie qui devait assainir l'atmosphère politique et favoriser une certaine forme de réconciliation nationale qui devrait permettre au Gouvernement de s'atteler sans tarder à la solution des problèmes urgents.

**AKO - Monsieur le Président, vous avez souvent évoqué, lors de la présente législature le terme de « Majorité à géométrie variable ». Comment cela s'était-il passé ?**

**R.A.** - L'élection des Députés à la proportionnelle au plus fort reste, bien que satisfaisante au plan intellectuel, car toutes les tendances dignes de ce nom sont représentées à l'Assemblée, n'avait guère permis de dégager une majorité stable. Aucune formation politique n'avait la majorité et il fallait que les formations se regroupent à trois au moins pour avoir cette fameuse majorité. Comme au début de la législature, le Premier Ministre était élu par l'Assemblée elle-même, il y eut plusieurs tentatives de la part des organisations qui voulaient prendre la direction des affaires, pour former une majorité de circonstance. Cette majorité devait, par la suite, se refléter dans la formation du Gouvernement.

Une situation conflictuelle a vite fait de s'installer dans l'Assemblée Nationale. La divergence de vue entre le Président de la République et la majorité des

<sup>2</sup> *Vahiny* = hôte, invité

Députés avait créé une situation favorable à la motion de censure.

Pour éviter ce genre de chose, le Président de la République a cru bon de soumettre à référendum un amendement de la constitution pour pouvoir désigner directement le Premier Ministre sans être obligé d'avoir le vote de l'Assemblée. L'amendement fut adopté, mais la conséquence fut le vote presque unanime de l'Assemblée Nationale pour empêcher définitivement le Président de la République, à cause de la présence au sein du nouveau Gouvernement de Ministres qui n'avaient pas l'agrément des députés.

Le fameux système à géométrie variable ne nous a donc pas permis d'avoir véritablement un gouvernement qui puisse gouverner. Les premiers ministres successifs étaient plus ou moins contraints de chercher, ou même de négocier la formation d'une majorité qui soutiendrait leurs actions pour ne pas sombrer sous le coup d'une motion de censure. Résultat : nous avons changé cinq fois de gouvernement, et donc de majorité, en l'espace de trois ans. Ce qui n'a aidé guère au progrès du pays.

**AKO. - Retard des propositions d'amendements soumises aux délibérations de l'Assemblée Nationale : ceci affecte nécessairement les analyses et les réflexions approfondies de la part des Députés (CF. Art 55 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale). Votre opinion à ce propos, Monsieur le Président.**

**R.A.** - Les propositions d'amendement de la part de l'Assemblée Nationale ne furent pas nombreuses, et cela se comprend.

Tout d'abord, ce qui a pratiquement accapré la réflexion des élus, c'était les questions d'ordre institutionnel. Il y avait une tenta-



Le Président de l'Assemblée Nationale

Richard Andriamananjato

tive incessante de vouloir plier le gouvernement aux désirs des élus et les débats se déplaçaient facilement vers des questions très ponctuelles qui intéressaient telle ou telle région.

Ensuite, les dispositions réglementaires n'encourageaient pas toujours les députés à présenter des propositions d'amendement car ces propositions doivent d'abord être soumis au gouvernement qui dispose d'un délai d'un mois pour exprimer son point de vue et éventuellement de demander une réformulation de l'amendement.

Enfin, une proposition d'amendement, pour passer, doit avoir le consensus d'une possible majorité. C'est ici que les choses ne sont plus tellement évidentes car, comme il est dit plus haut, il est difficile de s'assurer le concours d'une majorité à l'Assemblée.

**AKO - Report des élections législatives. Qu'est-ce que vous en pensez ?**

**R.A.** - S'il faut juger la gouvernance à Madagascar à partir des élections je me demande si les différents responsables qui se sont succédés pourraient avoir la

moyenne. Il y a trop d'irrégularités dans nos élections.

Le dernier rapport du CNOE sur les dernières élections présidentielles disent clairement qu'à la base des anomalies il y a une cause indéniable : l'absence de cartes d'identité nationale. Il aurait fallu s'attaquer sérieusement à ce problème si l'on voulait vraiment asseoir notre démocratie sur une base crédible. On dépense énormément d'argent pour avoir des résultats qui laissent beaucoup à désirer.

L'Assemblée Nationale a déjà exprimé une fois son opinion là-dessus, mais elle n'a pas eu gain de cause devant la Haute Cour Constitutionnelle. Or, pour qu'une élection soit crédible, il faut bien que les listes électorales soient correctes et que ceux qui se présentent devant les urnes pour voter puissent prouver leur identité exacte. Sinon, on risquerait encore d'avoir un simulacre d'élection.

Il faut reconnaître cependant que l'opération « carte d'identité nationale » pourra prendre un bon trimestre, mais c'est une opération qui n'est pas impossible. Rien que pour cette raison, personnellement j'estime qu'il faut reculer les prochaines élections et mettre de

l'ordre dans notre façon de travailler.

**AKO.- Les grandes lignes du programme du gouvernement présentés à l'Assemblée Nationale le 6 Mars 1997. Qu'attendez-vous de ce programme ?**

R.A - Les grandes lignes du programme ne diffèrent pas trop de ce que les autres gouvernements ont déjà préconisé. La priorité à la sécurité. La lutte contre la pauvreté. La bonne gouvernance. Un peu plus d'effort dans le social et l'éducation. La mobilisation du secteur privé et la prise de responsabilité de la population par le biais des collectivités décentralisées effectives. Et l'on pourrait ajouter tous les détails concernant les différents secteurs de l'activité nationale. Ce que j'attends de ce programme n'est pas différent de ce que tout le monde en attend. C'est-à-dire, qu'il se réalise et que le niveau de vie de la population puisse réellement s'améliorer. Que les promesses tant réitérées auprès de la masse laborieuse puissent enfin prendre consistance et devenir réalité et que le rythme de croissance redonne de l'espérance à tout un chacun.

**AKO. Réhabilitation d'Analakely et ses problèmes. Votre opinion en tant que Député élu à Antananarivo et en tant qu'ancien Maire de la ville des Mille.**

R.A. Une réponse exhaustive à votre question prendrait plus qu'un volume de notre bulletin.

L'histoire d'Antananarivo est vieille de plus de trois siècles et tout au long de cette histoire, le marché, dénommé par la suite le

Zoma, s'est déplacé au moins trois fois. D'Andohalo, il est descendu à Antaninarenina. De là, il s'est installé à Analakely, pour ultérieurement venir occuper toute l'avenue de l'Indépendance.

Vers l'année 1964, dans cette phase de notre histoire où l'indépendance nouvellement acquise nous poussait à avoir une vision audacieuse de l'avenir, un concours fut lancé pour l'aménagement de la ville d'Antananarivo. Car si l'on veut réellement résoudre les problèmes d'urbanisme que pose notre capitale, il faut reprendre de façon globale toute la cité, non seulement dans sa situation actuelle, mais dans son évolution et sa situation future.

Le problème du marché n'est qu'une petite partie du problème général que crée le développement anarchique de la ville et les mesures qui sont prises aujourd'hui risquent d'être dépassées très vite. A mon avis il faut une solution d'ensemble et il faut oser l'envisager et le réaliser.

Le deuxième point que je voudrais soulever en tant qu'ancien Maire d'Antananarivo est le suivant: les problèmes avaient toujours existé et il était, (et je pense qu'il est) toujours nécessaire d'entretenir un climat de dialogue pour éviter les conflits inutiles, entre responsables et administrés. La démocratie contractuelle que nous essayons de mettre en place et de vivre, voudrait que nous mettions en pratique le fameux proverbe malgache qui dit: « *Tsy misy mangidy hoatry ny sakay, fa rehefa teny ierana, lany ihany* ». Une concertation est, se

lon moi, nécessaire si l'on veut réussir la mise en place de projets solides dans notre capitale. Tout le monde est d'accord pour le remodelage de la ville, mais c'est la façon de s'y prendre qui crée inutilement une situation conflictuelle.

**AKO - Monsieur Le Président, beaucoup de thèmes touchant plusieurs aspects de la vie de notre pays auraient dû encore être soulevés lors de notre entretien. Mais notre modeste bulletin ne nous le permet pas... faute d'espace. J'espère que nous aurons l'occasion de les évoquer ultérieurement. Le mot de la fin...**

R.A. Le mot de la fin sera juste un appel. Nous avons perdu trop de temps dans notre pays à vouloir nous concentrer essentiellement sur la lutte politique pour la conquête du pouvoir et nous avions laissé de côté ce qui est vraiment vital : le développement économique de notre pays.

Je pense qu'il est grand temps de mettre de ce côté les ambitions mal placées et les luttes politico-ardes, pour se concentrer vraiment sur la reconstruction d'un pays qui, malgré toutes ses potentialités, a sombré dans une situation de pauvreté inadmissible. Il faut que nous unissions nos efforts pour rendre à Madagascar ses lustres d'antan.

*Propos recueillis par J.B.R.  
(Mars 1997)*

# RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**L**'Assemblée Nationale Malgache s'ouvre à tous les horizons du monde. Elle entretient des relations bilatérales ou multilatérales par lesquelles elle coopère avec tous les parlements. La France, et les Etats-Unis d'Amérique ne sont que des exemples parmi tant d'autres que « AKO » présentera dans ses prochains numéros.

## I - FRANCE - MADAGASCAR

Une délégation de l'Assemblée Nationale malgache, composée de 3 Députés et 3 fonctionnaires, dirigée par Monsieur RAZAFIMILY Constance, Questeur, a effectué une visite de travail au sein de l'Assemblée Natio-

reliquat d'appui budgétaire à l'élection présidentielle de 1992 par la République Française sera affecté en faveur de l'Assemblée Nationale Malgache. A ce titre, pour renforcer la relation interparlementaire, l'Assemblée Nationale Française s'est occupée de l'accueil, de l'organisation à Paris alors que la Mission de Coopération et d'Action Culturelle s'est chargée, elle, de la gestion, et du suivi de divers volets d'activités projetés.

La Délégation a eu des rencontres avec de hautes personnalités tels que des Députés présidents de commissions parlementaires, des techniciens de l'Assemblée Nationale Française (Secrétaire Général, Questeur, Directeurs généraux), des Séna-

ment. Par ailleurs, les Députés s'informaient en discutant des projets de développement avec leurs homologues français.

Le calendrier étant bien rempli, les uns ont pu s'acquérir de notions culturelles, sociales et techniques, les autres des relations interpersonnelles, politiques. D'autant plus qu'une exposition dénommée « les grandes heures du Parlement » qui s'est tenue à Versailles à ce moment-là a concrétisé l'information.

Le Premier volet de ce projet vient d'être réalisé. Le second qu'est l'appui matériel est sur les rails : plusieurs appareils sont déjà parvenus à l'Assemblée Nationale à Tsimbazaza. Le troisième, le séminaire local à l'attention des Députés et fonctionnaires ne tarde



Le Questeur Razafimilys Constance signant le livre d'Or du Château de Versailles, (Novembre 1996)

nale Française du 18 Novembre au 3 Décembre 1996.

Cette visite s'est réalisée dans le cadre d'une convention d'aide budgétaire signée le 18 juin 1996 au Ministère des Affaires Etrangères. Convention selon laquelle le

teurs et le conseiller régional de l'Île de France.

Les fonctionnaires malgaches basaient leur information dans le secteur administratif, les tâches respectives de chaque direction, les modalités du travail du parle-

ra pas à voir le jour.

Ce projet est le fruit de la collaboration entre, d'une part, son instigateur Jean - Pierre Bloch de l'Assemblée Nationale Française appuyé par la Mission de Coopération et d'Action Culturelle aussi

bien en France qu'à Madagascar, et d'autre part la Questure chargée des relations publiques de l'Assemblée Nationale Malgache.

## II - Le centre culturel américain et le Palais de Tsimbazaza.

A l'initiative de Madame Rahain-gosoa Louise Odette, Député Questeur Chargé des Relations Publiques et de la Législation, les Députés de l'Assemblée Nationale Malgache ont bénéficié d'un cours

d'Anglais spécial assuré par le Centre Culturel Américain durant les sessions ordinaires de l'année 1996.

Répartis en fonction de leur prérequis respectif, ils apprenaient soit au Centre Culturel Américain soit dans les salles à Ambohidahy (AN-annexe) ou à Tsimbazaza.

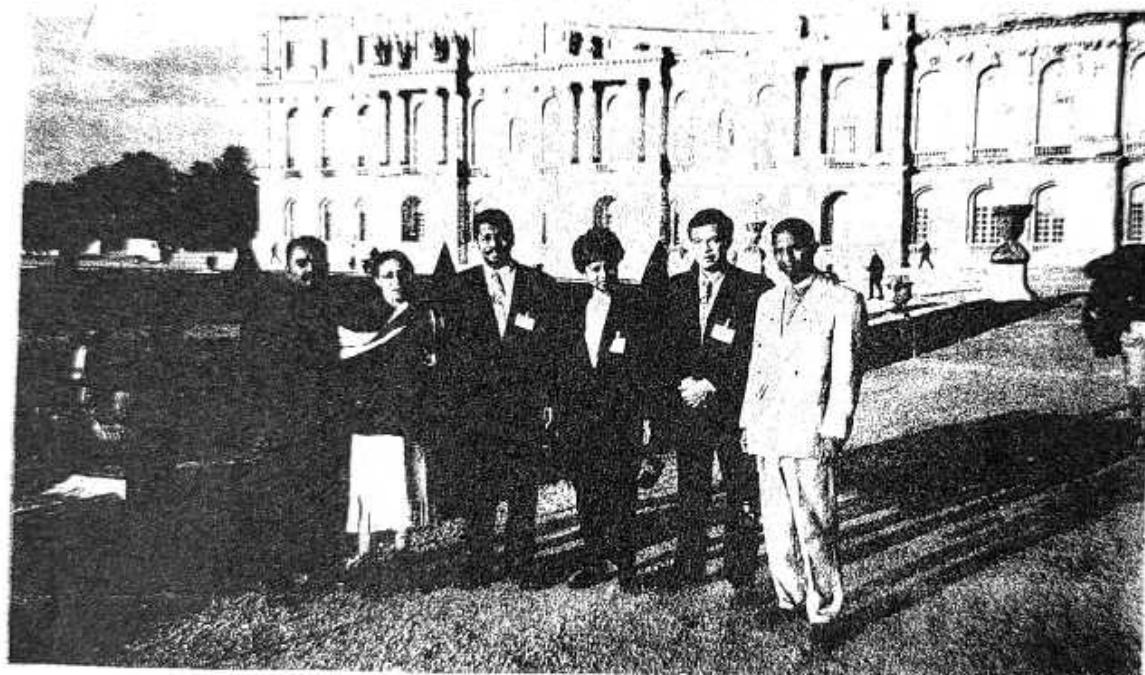
Le programme a été basé sur la communication quotidienne, le voyage et le contexte parlementaire. Le suivi de cette activité est assuré par l'USIS (United States

Information Service) au centre culturel Américain à Ambohidahy.

L'objectif est de les assister dans l'accomplissement de leurs tâches ; dans leur documentation et lors de leur voyage à l'extérieur.

C'est dans cette optique que Monsieur Tsiaitsike Lévy Félix, député élu à Tuléar a participé au séminaire organisé à l'attention des parlementaires Africains à Washington D.C. aux Etats-Unis d'Amérique en Novembre 1996.

*Feno.*



*La délégation de l'Assemblée Nationale Malgache visitant le Château de Versailles (28/11/96)*

# LA MD-DAM : UNE INITIATIVE AUDACIEUSE POUR LA PROMOTION DES PROPOSITIONS DE LOI

**A**u sein de notre actuelle Assemblée législative, il y a une structure qui se veut discrète mais qui commence à faire parler d'elle.

etc... qui ont tous les mêmes attributs, la qualité et la profondeur.

Très souvent, en effet la plupart des lois soumises à

du projet ou de la proposition de loi, il ne se termine pas non plus avec le vote ; en amont comme en aval, il appartient en effet aux députés de faire émerger des thèmes nouveaux répondant aux aspirations des citoyens.

Tout au long de ces trois années d'existence, ils ont veillé à la mise en œuvre de la loi et de sa bonne exécution. Lazare Carnot (1) ne disait-il pas que « l'objet de la politique ne consiste pas tant à faire des règlements que d'en observer l'application ».

Une loi votée devenue par la suite lettre morte ne servirait à rien.

La deuxième réflexion qui serait à la base de la MD-DAM (Mutuelle des Députés oeuvrant pour un Développement Approprié de Madagascar) c'est l'attention très rigoureuse attribuée au contenu même de la loi. Elle a constamment à l'esprit la formule de Portalis, un des auteurs du code civil français « La loi permet, ordonne, interdit. »

Ces jeunes députés mutualistes aiment bien élaborer des lois sans tomber dans le piège de l'inflation législative car il n'est probablement pas de meilleur moyen d'organiser l'insécurité juridique que de multiplier les normes.



*Ouverture officielle d'un atelier de la MD-DAM au Solimotel.  
(Mars 1997)*

En 1994, un certain nombre de députés épaulés par quelques techniciens parlementaires de la Direction de la Législation de l'Assemblée Nationale se sont convenus de créer une sorte de Mutuelle dans laquelle ils vont échanger les expériences vécues dans les circonscriptions et surtout d'organiser des travaux d'analyse en profondeur sur un point déterminé de notre législation.

Une structure qui a déjà à son actif des travaux sur l'ajustement structurel, la décentralisation, la loi foncière

l'examen de l'Assemblée Nationale sont des lois d'origine gouvernementale, des textes qui ont connu la phase administrative dans le processus qui conduit à l'élaboration de la loi. Ces députés, une quinzaine environ dont le trait commun est la jeunesse et la farouche volonté de faire quelque chose afin de briser le cycle infernal de l'immobilisme qui malheureusement a tendance à gagner du terrain dans le pays.

Ils sont conscients que le rôle législatif d'un parlement ne commence pas avec le dépôt

Actuellement en France, un récent rapport du Conseil d'Etat à dénoncé l'inflation législative. Chaque année, ce sont environ cent lois qui sont votées en même temps que la dégradation de la qualité des textes législatifs.

Madagascar n'a pas échap-

tion a recensé 35 lois votées en 1996 et 40 en 1995. Ce qui est déjà énorme, vu l'ineffectivité des règles de droit dans nombre de secteurs dans notre pays. La priorité serait de faire en sorte que chaque loi soit effectivement appliquée et que son inobservation entraîne ipso facto

un rôle imminent à l'Exécutif, l'Assemblée Nationale intervenant en fin de processus pour ratifier ou non. Ce qui est tout à fait normal car l'Exécutif est investi de la confiance du pays pour défendre ses intérêts majeurs. Mais au fur et à mesure que des traités internationaux donnent naissance à des normes qui viennent modifier la vie quotidienne de nos compatriotes, il importe que l'Assemblée Nationale voit ses possibilités d'intervenir dans le processus d'élaboration de ces normes améliorées.

Et c'est justement ce problème qui fera certainement l'objet des futurs travaux de la Mutuelle des Députés oeuvrant pour un Développement Approprié de Madagascar. Structure encore limitée en terme de nombre d'adhérents, environ une quinzaine de députés, mais dont les travaux commencent à faire autorité.

Une Assemblée si dynamique soit-elle n'est jamais à même de concurrencer une équipe réduite mais efficace quant à l'analyse et à la profondeur des réflexions.

R.A.C.

(1) Ancien Président de l'Assemblée Nationale Française.



Une vue des participants au séminaire.

pé à ce phénomène. Lors des travaux de la MD-DAM sur les législations électorales, le Haut Conseillers à la Haute Cour Constitutionnelle, Rakotondra-bao Andriantsihafa Dieudonné a signalé d'entrée le « pléthore de textes législatifs et réglementaires en matière électorale ». Une situation qui n'est pas sans rapport avec la difficulté d'interprétation de certaines dispositions et l'inaccessibilité de ces textes pour la majorité des Malgaches.

La Direction de la Législa-

; la punition de son auteur qu'il soit Administration, personne morale, ou personne physique. En outre l'un des objectifs de la Mutuelle pour l'avenir, c'est la maîtrise du processus d'élaboration des normes internationales. En effet, le parlement est de plus en plus interpellé par la multiplicité des normes internationales. Il doit trouver le moyen d'y faire face et de s'y adapter.

Jusqu'à présent, l'élaboration des traités et accords internationaux donne

# EXAMEN ET VOTE DE LA LOI DE FINANCES A L'ASSEMBLEE

*L e lundi 10 Mars 1997, les autorités pédagogiques de l'Ecole Nationale d'Administration ont invité Monsieur Randriamahafanjary Andriamitarijato Calvin, Directeur de la Législation de l'Assemblée Nationale à effectuer une communication sur l'« Examen et vote de la Loi de Finances à l'Assemblée Nationale ».*

*Une intervention qui a été appréciée par sa simplicité et sa clarté car destinée à des élèves-administrateurs civils en cours de formation.*

*L'Akon'ny Antenimierampi-rena propose à ses lecteurs le texte intégral de l'exposé concernant le processus qui conduit à l'adoption de la Loi de Finances à l'Assemblée Nationale.*

La loi de Finances, comme son nom l'indique, est une loi. Sous réserve des dispositions particulières que nous aurons l'occasion de développer ce matin, il serait nécessaire de vous expliquer au préalable quel est le processus d'élaboration de la loi à Madagascar ?

Nous faisons la distinction entre proposition de loi et projet de loi. La proposition de loi est une loi d'origine parlementaire, elle est donc rédigée par les Services techniques de l'Assemblée sur instruction des députés.

Le projet de loi, par contre, est une loi d'initiative gouvernementale. Nous allons nous étendre un peu sur ce dernier, car la loi de Finances, objet de notre exposé d'aujourd'hui fait partie de cette catégorie. Toutefois au cours des débats qui ont suivi mon intervention, vous pourrez, bien entendu, poser des questions sur les propositions de loi.

Un projet de loi est un texte législatif qui a connu ce qu'on appelle la phase administrative dans le processus qui conduit à l'élaboration de la loi. Il est préparé dans les départements ministériels sur instruction du Ministre ou du Gouvernement. Le projet de loi de finances, par exemple, est préparé par le Ministère chargé du Budget. Une fois mis au point au niveau de ce département, le projet est envoyé ou transmis dans un organe central, le Secrétariat Général du Gouvernement. Une structure placée sous l'autorité du Premier Ministre, Chef de Gouvernement qui assure donc son inscription à l'ordre du jour du Conseil du Gouvernement. Des débats houleux peuvent déjà se passer à ce niveau.

Le budget ou la loi de Finances, comme vous le savez, doit traduire la politique générale du Gouvernement quant à la conduite des affaires dans le pays. Le Ministre des Finances ou du Budget, au cours de son élaboration, a l'habitude de mettre en exergue des considérations macro-économiques. Il est souvent intraitable quand il s'agit de restaurer les grands équilibres, l'amélioration de la balance des paiements, la diminution, voire la suppression du déficit du commerce extérieur, la diminution au minimum possible du déficit budgétaire... Ces considérations l'emmènent souvent à augmenter la pression fiscale, les tarifs douaniers, et les différentes taxes y compris les taxes, aux produits de consommation, d'un côté. De l'autre côté, soucieux de ces grands équilibres, le Ministre des Finances et du Budget serait tenté aussi de diminuer les dépenses publiques, et qui dit : dépenses

publiques, à Madagascar, signifie, dépenses de fonctionnement des différents Ministères et les Programmes d'Investissement Public.

C'est sur ce point donc que les autres Ministres, qui comme le Ministre des Finances ont également des objectifs ou des résultats à atteindre dans leurs départements respectifs, font quelques fois des objections.

Une fois que le Conseil du Gouvernement tombe d'accord sur le projet de loi de Finances. Le Premier Ministre y appose sa signature suivi des Ministres concernés (Finances et Budget). Ce projet adopté en Conseil est transmis par la suite à l'Assemblée Nationale par le Secrétaire Général du Gouvernement.

C'est ici donc que commence la phase parlementaire de l'examen de la loi de Finances ou du Budget si vous voulez.

Avant de vous expliquer comment cela se passe au niveau de l'Assemblée. J'aimerais tout d'abord vous signaler qu'à ce stade, nous avons des contraintes constitutionnelles :

- La loi de Finances est examinée d'abord durant la deuxième session ordinaire de l'Assemblée, la session qui débute au mois d'Octobre et qui se termine au mois de Décembre. Un délai minimum de 60 jours est fixé par la Constitution pour cette phase parlementaire (Assemblée Nationale et le Sénat).

L'Assemblée dispose d'un premier délai de 30 jours à compter du dépôt du projet pour sa première lecture. Après, le projet est transmis au Sénat et celui-ci dispose d'un délai de 15 jours pour sa première lecture.

Enfin, l'Assemblée et le Sénat disposent chacun d'un délai de 15 jours pour les lectures suivantes.

Et si jamais le parlement n'a pas adopté la loi de Finances dans le délai imparti, le Gouvernement serait en mesure de prendre une Ordonnance en y incluant les amendements adoptés par les deux chambres.

Mais comme nous le savons, le Sénat n'est pas encore mis en place, à l'heure actuelle. L'Assemblée Nationale dispose de ce qu'on appelle la plénitude des pouvoirs législatifs.

Dans la pratique donc, jusqu'à présent tout se passe au niveau de l'Assemblée Nationale. Une fois le projet de loi de Finances déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale, le Président de l'Assemblée Nationale l'annonce en Séance Plénière et convoque la conférence des Présidents, dans laquelle se trouvent les présidents des Groupes Parlementaires, ceux des Commissions permanentes et les membres du Bureau Permanent, c'est-à-dire les vice-présidents et les Questeurs de l'Assemblée Nationale.

Il appartient à cette conférence des Présidents de préparer et d'établir l'ordre du jour de l'examen de la loi de Finances.

**I. Très souvent, elle convoque d'abord la Commission Plénière, laquelle est composée de toutes les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale, c'est une sorte d'Assemblée Générale des députés qui siège à « huis clos » en présence du Ministre chargé des Finances et du Budget.**

Cette commission plénière a lieu 48 heures au moins après la distribution du projet entre les mains des députés. C'est une séance au cours de laquelle le Ministre expose les grandes lignes du

Budget, les différentes contraintes, etc. Les éléments qui peuvent éclaircir les députés au cours de leurs travaux. Des questions d'ordre Général peuvent déjà se poser à ce stade.

## **II. Après cette phase préliminaire, la commission des Finances de l'Assemblée Nationale est saisie du dossier.**

Là, la discussion devient de plus en plus précise, on entre dans le vif du sujet. Elle commence, comme d'habitude, par un exposé préliminaire des techniciens du Gouvernement (le Ministre des Finances et son Staff).

Ensuite, les députés leur posent des questions, font des remarques et observations. Chaque partie de la loi de Finances s'y trouve analysée, décortiquée. Les députés ont déjà à ce stade des idées précises sur le projet.

Ensuite, le Président de la Commission, avec le Rapporteur Général organisent une série de consultations avec les différents acteurs économiques, GEM, FIVMPAMA les syndicats des Patrons ou patronat comme on dit, mais aussi des travailleurs, des bailleurs de fonds nationaux et internationaux (Banque locale, FED, FMI, Banque Mondiale). Les Représentants de ces organismes sont régulièrement invités devant la commission des Finances lors des sessions Budgétaires de l'Assemblée Nationale.

Ce qu'on leur demande, c'est tout simplement des avis. Ils n'ont aucun autre pouvoir. Des avis qui peuvent influencer cependant les membres de la Commission des Finances qui, pour la circonstance et comme le Règlement Intérieur l'autorise, peuvent être renforcés par d'autres députés qui ont voix consultatives mais ne participent pas au vote.

C'est seulement après ces séries de consultations que la com-

mission se réunit à nouveau avec les techniciens du Gouvernement en vue d'une décision. C'est à ce stade que les députés déposent leurs amendements. La discussion se fait chapitre par chapitre. Elle peut durer jusqu'au petit matin, si l'on prend le cas de la deuxième République.

Ces amendements parlementaires obéissent également à des règles de valeur constitutionnelle. Tout amendement entraînant une augmentation de dépenses doit être accompagné d'économie équivalente.

A ce niveau et sur autorisation de la conférence des Présidents, le Rapporteur Général de la Commission des Finances peut être convoqué devant la commission dont la compétence correspond à une inscription budgétaire. Il doit mentionner dans son rapport les observations présentées par ces derniers.

Une fois les travaux de la Commission bouclés, le Rapporteur général, après consultation du Président de la Commission, établit son rapport dans lequel se trouvent mentionnés les amendements retenus et les observations des différentes commissions.

En principe, ce rapport doit être adopté au niveau de la commission des Finances.

## **III. Examen en séance plénière :**

La séance plénière s'effectue selon la règle de procédure normale. Le Président de l'Assemblée Nationale déclare la séance ouverte, fait procéder à l'appel et vérifie le quorum.

Il annonce des informations d'ordre général qui intéressent les parlementaires : des invitations, des vacances de sièges, etc. Après il demande au Rapporteur Général de bien vouloir venir au perchoir présenter son rapport.

Après la lecture de ce dernier, le Président autorise la discussion générale. Peuvent être posées à ce stade des questions préalables, des

questions préjudiciales qui quelques fois retardent encore le débat.

Les techniciens souvent dirigés par le Ministre des Finances quelques fois par le Premier Ministre lui-même sont constamment sollicités.

Ensuite, on commence à examiner les amendements signalés dans le rapport du Rapporteur Général. En séance plénière, ce qui attire le plus l'attention des députés, c'est le PIP, le programme d'investissement public. Ils sont très rigoureux sur cette partie. C'est là qu'ils peuvent espérer voir quelque chose se réaliser chez eux : des routes, des écoles, des Hôpitaux, etc.

Souvent les budgets de fonctionnement des Ministres sont sujets à des amendements. Exemple: Ils trouvent que le budget du Ministère de l'intérieur est trop important alors qu'il ne s'occupe plus de la sécurité publique. Ils coupent certains crédits et les affectent au Ministère de la Police. Les députés sont très vigilants également sur l'utilisation des crédits interministériels. Cette ligne de crédit fait également l'objet d'une révision à la baisse pour être affectée dans des secteurs jugés plus productifs.

Autant de modifications qui pourraient changer complètement le « visage » du projet de loi.

#### **Quant au vote:**

Les amendements sont les premiers à mettre aux voix : puis les différentes parties de la loi de Finances, les différents états, A, B, C, D....., les budgets annexes, les budgets autonomes, etc....

A la fin de la procédure, un dernier vote est nécessaire pour l'ensemble du document qui peut atteindre 1000 pages.

Un travail harassant aussi bien pour les députés que pour les techniciens parlementaires que nous sommes. Auparavant lors de telles sessions budgétaires, il nous arrivait de connaître plusieurs semai-

nes sans week-end, des veillées nocturnes qui n'en finissaient plus.

Un travail qui exige une qualité physique et intellectuelle au-dessus de la moyenne. IV. Alors, que faut-il retenir sur le pouvoir de l'Assemblée Nationale sur cette question de budget ?

L'Assemblée Nationale, malgré son pouvoir d'amendement, voit sa compétence quelque peu mitigée pour différentes raisons :

#### **a. - Raisons exogènes :**

##### *En amont*

1<sup>o</sup>) L'Assemblée Nationale n'est pas associée à la préparation du budget, car comme vous le savez, le budget, normalement doit être élaboré à partir des propositions des émanations des différents Ministères dans les Fivondronana puis centralisées au Ministère des Finances et du Budget pour être arrêtées par le Staff du Ministre.

Puis après, vous avez ce qu'on appelle la conférence du budget dans laquelle se trouvent les représentants de chaque Ministère. Mais je dois vous dire que le Plan a souvent le dernier mot surtout lorsqu'il s'agit du Programme d'Investissement Public. C'est lui qui établit les priorités qui ne correspondent pas toujours aux décisions de la conférence du budget.

Donc l'Assemblée Nationale n'est pas associée, ce qui pose un énorme problème car très souvent avant d'être inscrits dans la loi de Finances, les programmes d'Investissement public font l'objet de négociation avec les bailleurs de fonds. Ce serait indigne de vouloir trop changer quelque chose qui a déjà fait l'objet d'un accord avec l'étranger.

##### *En aval*

2<sup>o</sup>) Au niveau du contrôle de l'exécution du budget malgré les pouvoirs constitutionnels qui sont les siens, le rôle effectif de l'Assemblée Nationale doit être relativisé.

A Madagascar nous n'avons plus l'habitude d'élaborer une loi

de Règlement (la dernière loi de règlement en notre possession date de 1982). Or, une loi de règlement est indispensable pour pouvoir contrôler efficacement l'Exécutif.

A côté du contrôle technique et en détail de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême qui revêt une importance considérable dans la conduite de la gestion budgétaire du pays, les députés à travers la loi de Règlement sauront de façon explicite la manière dont on a dépensé les deniers publics.

#### **b. - Raisons Endogènes**

Personnellement, je trouve en tant que technicien parlementaire que, nos députés n'ont pas encore l'habitude d'utiliser tous les arsenaux juridiques mis à leur disposition.

Pour vous donner un exemple, je citerai l'article 93 de la Constitution qui énumère les moyens d'information du parlement. Jusqu'à présent, ils sont très peu utilisés. L'alinéa 2 de cet article signale la tenue d'une séance par mois durant les sessions ordinaires pour les questions des parlementaires et aux réponses du Gouvernement.

Je vous avoue que ces dispositions n'ont jamais fonctionné jusqu'à présent durant la présente législature.

Autre raison endogène, l'Assemblée actuelle, contrairement à sa devancière, l'Assemblée Nationale Populaire, n'arrive plus à faire défiler les Ministres, membres du Gouvernement pour s'expliquer sur la gestion de leur département durant la première session ordinaire. Or, cette technique ne fait que renforcer le rôle des parlementaires dans leur fonction de contrôle.

# DEUX SESSIONS EXTRAORDINAIRES POUR DEUX ORDRES DU JOUR EXCEPTIONNELS

**A**près la proclamation officielle des Résultats du Deuxième Tour des Elections Présidentielles par la Haute Cour Constitutionnelle (le 24 Janvier 1997) et la cérémonie d'Investiture du nouveau Président de la République (le 09 Février 1997).

Par arrêté N° 06/AN/P/97, le Président de l'Assemblée Nationale a convoqué les Députés de Madagascar pour une session extraordinaire, au Palais de Tsimbazaza, à compter du Vendredi 14 Février 1997, à l'**ordre du jour** : *la reconstitution des groupes parlementaires, la proposition de Candidats au poste de Premier Ministre, conformément aux dispositions de l'article 90 nouveau de la Constitution de la République de Madagascar, examen, et éventuellement, adoption des projets de loi suivants :*

- N° 33/96, 40/96, 41/96, 42/96, 43/96, 44/96, 45/96, 46/96, 47/96, 48/96.

Selon la Constitution, une session extraordinaire ne peut durer plus de douze jours.

Par arrêté N° 09/AN/P/97, l'Assemblée Nationale est convoquée en deuxième session extraordinaire à partir du Mercredi 26 Février 1997 à 9 heures.

**Ordre du jour** : *reprise des travaux d'examen du programme de politique générale du Gouvernement et, adoption des projets de loi restés en instance à la date de clôture de la première session extraordinaire.*

## SESSION EXTRAORDINAIRE (MOIS DE FEVRIER - MARS 1997) : LISTE DES LOIS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ORDRE	LOI		OBJET DE LA LOI
	N°	Date d'Adoption	
01	N° 97-001	25 Février 1997	Autorisant la ratification de la Convention N° 83 concernant le Service de l'Emploi O.I.T. révisée en 1948 - 31 ème Session.
02	N° 97-002	25 Février 1997	Autorisant la ratification de la Convention N°96 sur les Bureaux de Placement, révisée en 1949 (32 <sup>e</sup> session).
03	N° 97-003	25 Février 1997	Autorisant la ratification de la Convention N° 159 concernant la Réadaptation Professionnelle et l'Emploi de personnes handicapées (1983).
04	N° 97-004	25 Février 1997	Autorisant la ratification partielle de la Convention N° 173 concernant la Protection des Créances des Travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur (1992).
05	N° 97-005	25 Février 1997	Autorisant la ratification de la Convention N° 98 concernant l'Application des Principes du Droit d'Organisation et de Négociation Collectives O.I.T. (32 <sup>e</sup> session).
06	N° 97-006	04 Mars 1997	Autorisant la ratification de la Signature d'un Accord de Dons de la Caisse du Fonds POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM) relatif au Programme Environnemental (PEII) entre la République de Madagascar et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

R. B

## LES INNOVATIONS DE LA LOI du Député Elyett RAMANANDRAIBE

*La proposition de loi n°12-96/PL du 10 Juin 1996 portant modification de certains articles du Code Pénal présentée par le Député Elyett Razanatseheno Ramanandraibe fut débattue le 25 Juillet 1996. Une séance plénière qui serait retenue dans les annales de l'Assemblée Nationale comme étant celle qui opposait les femmes députées à leurs homologues masculins, tous groupes confondus.*

Un événement important s'est passé à l'Assemblée Nationale le 25 Juillet 1996. Une proposition de loi présentée par Madame le Député Elyett Razanatseheno Ramanandraibe, vient d'être adoptée en séance plénière. Malgré le peu d'échos que cela a suscité au niveau de

la presse nationale, une page du droit pénal malgache venait d'être tournée.

Un chapitre qui, auparavant, était devenu classique et utilisé par la quasi totalité des Etudiants en droit malgache, comme un bel exemple de fait justificatif a été bouleversé.

En effet, par ce vote, l'Assemblée Nationale a fait un pas en avant dans le cadre du ravalement juridique en vue de proscrire toute discrimination tirée du sexe qui, rappelons-le est un principe de valeur constitutionnelle.

Dans son article 2, la proposition de loi modifie par exemple l'alinéa 2 de l'article 324 du Code Pénal et admis comme excusable, « Le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur la complice et inversement par l'épouse sur son époux ainsi

que sur la complice à l'instant où ils sont surpris en flagrant délit d'adultére dans la maison conjugale ».

L'ancienne disposition de l'article susmentionné excuse le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice uniquement. L'hypothèse inverse n'était donc pas admise.

Une proposition de loi de 8 articles dont 4 ramènent le mari et l'épouse sur un même pied d'égalité, en cas d'adultére, surtout au niveau des peines. Le débat en séance plénière a été de bout en bout dominé par les arguments de nos représentantes à l'Assemblée Nationale.

R.A.C.

*N.B. : la proposition du Député Elyett RAMANANDRAIBE est devenue loi n° 96-009 du 09.08.96*



Le Palais de Tsimbazaza

# Le cas Honoré RAKOTOMANANA : UNE OCCASION D'ACTIONNER LE CHAPITRE II DU TITRE IV DU REGLEMENT INTERIEUR

*Les intellectuels et cadres supérieurs Malgaches se posent beaucoup de questions sur le cas de Monsieur Honoré Rakotomanana, Procureur Général Adjoint au Tribunal Criminel International pour le Rwanda, constraint à la démission par le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Kofi Annan.*

*A son niveau, l'Assemblée Nationale pourrait faire la lumière sur cette affaire qui a, quelque peu, terni l'image de notre pays à l'extérieur.*

La dignité et la crédibilité de l'intelligentsia malgache viennent d'être sérieusement mises à l'épreuve après l'annonce d'une nouvelle qui a fait l'effet d'une bombe, le limogeage de Monsieur Honoré Rakotomanana, Procureur Général Adjoint, au Tribunal Criminel International pour le Rwanda par le nouveau Secrétaire Général des Nations Unies, le Ghannéen Kofi Annan. Ceux qui ont eu l'occasion de côtoyer l'intéressé ont du mal à réaliser ce désagrément. Une affaire qui, dès le départ, a brillé par les insuffisances d'explications claires et justifiables. A la mi-janvier son nom a déjà été associé à une affaire de mauvaise gestion, voire à des questions de moeurs. L'intéressé à l'occasion d'une conférence de presse à Kigali (Rwanda) avait déjà exprimé son démenti formel sur les sujets objets de son accusation.

Finalement, au regard de certaines presses étrangères, la raison invoquée est son « incompétence ». Ce qui nous semble très difficile à croire. Honoré Rakotomanana est l'un de

nos juristes les plus éminents et les plus expérimentés. Qui ne se souvient pas encore de son émission juridique hebdomadaire diffusée sur RNM il y a quelques années ?

Ce n'est pas par hasard si Monsieur Boutros Boutros Ghali, le Secrétaire Général, sortant des Nations Unies qui, rappelons - le est également juriste de formation et professeur de droit de par sa fonction avant d'embrasser la carrière diplomatique en tant que Ministre Egyptien des Affaires Etrangères, puis Secrétaire Général des Nations Unies - l'avait choisi à ce poste de Procureur Adjoint.

Quelques mois à peine après sa nomination, chaque juriste était frappé par sa maîtrise de toutes les Résolutions aussi bien du Conseil de Sécurité que celles de l'Assemblée Générale de l'ONU sur les questions relatives à sa nouvelle fonction (Revue de l'Océan Indien, n° 141, page 16). De plus, jusqu'à présent, même si nous sommes sous-représentés dans les fonctions publiques internationales contrairement aux autres pays qui ont à peu près la même « peinture » que nous, les rares Malgaches qui occupent de tels postes, n'ont jamais dénié leur compétence. A titre d'information, citons quelques uns d'entre eux. Maurice Rajaosetra, ancien Directeur Général d'air Madagascar a su redresser l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique) dont le siège se trouve à Dakar (Sénégal). Il est réélu d'ailleurs pour un second mandat par les représentants de plusieurs pays, essentiellement d'Afrique.

Un malgache, le nommé Raphaël Jakoba occupe également un poste important à la Cour Internationale d'arbitrage qui règle essentiellement des litiges liés aux transactions commerciales internationales.

Le professeur Raymond Ranjeva, choisi par l'Assemblée Générale de l'ONU parmi plusieurs éminents juristes du monde entier pour siéger à la Cour Internationale de Justice de la Haye, continue de faire l'unanimité. De tout ce qui précède, il importe de faire toute la lumière dans cette affaire qui ternit l'image même de Madagascar.

Au niveau de l'Assemblée Nationale, nous pouvons saisir cette occasion pour faire jouer une de nos obligations constitutionnelles que nous n'avons pas encore suffisamment actionnée. L'article 93 de la loi fondamentale énumère les moyens mis à la disposition de l'Assemblée Nationale pour le contrôle du Gouvernement et indique dans son alinéa 2 la tenue impérative d'une séance par mois aux questions des députés aux membres du Gouvernement.

Des dispositions constitutionnelles dont les modalités sont développées dans le chapitre II du Titre IV du Règlement Intérieur.

Alors pourquoi des questions orales ?

Dans de pareilles circonstances, l'opinion publique Internationale et nationale risque d'être induie en erreur si l'on ne prend pas la peine d'éclaircir cette affaire dans ses moindres détails. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères aurait dû être

au courant de l'évolution de cet événement regrettable.

Il lui appartient en effet d'assurer la sécurité et la protection de nos ressortissants travaillant à l'étranger. En principe, rien de tout ce qui concerne l'activité de nos compatriotes surtout ceux qui exercent de hautes fonctions internationales ne devrait lui échapper. Il serait intéressant de lui poser la question de savoir s'il a au moins pris sa responsabilité dans le cas de Monsieur Honoré Rakotomanana.

Quelles étaient les démarches qu'il aurait effectuées auprès de l'intéressé, du Gouvernement Rwandais, du Secrétariat Général à New York ?

Comment se fait-il que dans

une affaire de mauvaise gestion d'une instance juridique internationale, seuls le Procureur Adjoint, qui n'est pas gestionnaire de crédit et le Greffier sont sanctionnés ? Où sont-ils le Procureur Général, le Président, et les autres cadres supérieurs de tel tribunal ? Peut-on faire quelque chose au niveau de l'Assemblée Nationale ?

Autant de questions que l'Assemblée Nationale devrait poser au Ministère des Affaires Etrangères et feraient l'objet d'une séance organisée dans les conditions de l'article 121 du Règlement Intérieur. Et cela quelles que soient les explications que Monsieur Honoré Rakotomanana serait amené à donner après

son retour aux pays.

Il s'agit ici d'une question sur le rôle même du Gouvernement Malgache dans des cas précis.

Les Services de l'Assemblée Nationale sont tout à fait disposés à aider les députés pour la préparation de telle séance, aussi bien sur le plan matériel que dans les préparations des dossiers nécessaires. (Statut du tribunal, celui de son personnel, nombre de personnes jugées, rôle du MAF, etc...) histoire de prouver aux yeux des Malgaches, qu'un événement qui secoue la dignité nationale ne doit passer inaperçue.

RAC

# THE INNOVATIONS OF

## MP Elyett RAMANANDRAIBE LAW

*The bill n°12-96/PL of June 10, 1996 related to the modification of some articles of the Penal Code presented by the M.P Elyett Razanatseheno Ramanandraibe was debated on July 26, 1996. A plenary session which would be kept in the annals of the National Assembly as the one which opposed the women M.P's to their male counterparts, all groups put together.*

An important event took place at the National Assembly on July 26, 1996. A bill presented by Mrs Elyett Razanatseheno M.P, has just been adopted in plenary session. Despite its low-key echo to the national press, a page of the Malagasy penal law had just been turned over.

A chapter which had become classical before and used

by nearly all students in Malagasy law as a good example of evidence has been rejected. By this vote, the National Assembly has made a step forward towards the legal prohibition of all discrimination based on sex which, as we know, is a principle having a constitutional value.

In its article 2, the bill modifies for instance paragraph 2 of article 324 of the Penal Code and admits as executable, « The murder committed by the husband on his wife as well as on the accomplice and conversely by the wife on her husband as well as on the accomplice at the time when they are caught red-handed committing an act of adultery in their household ».

The former provision of the article cited above excuses the murder committed by the husband on his wife as well as on the accomplice only. The

converse hypothesis was not then accepted. A bill of 8 articles in which 4 put the husband and wife on equal footing in case of adultery. Especially at the level of sentences. the plenary session debate has been dominated throughout by the arguments of our representatives at the National Assembly.

### R.A.C.

**N.B. :** *The bill presented by Mrs Elyett Razanatseheno Ramanandraibe, M.P, became Act of Parliament n°96-009 of 09.08.96.*

**H**ighbrowed people claimed for a better light about Mr Rakotomanana Honoré, General Prosecutor Assistant at the international Felon Court for Rwanda, who was asked for dismissal by U.N. general Secretary, Mr Koffi Annan.

- **Rakotomanana Honoré's case : an opportunity for the internal regulation to be performed in the Chapter II of the title IV.**

Clearer explanations are expected from the National Assembly about an affair that blemishes our country.

The Malagasy intelligentsia has been put through its paces in credibility and dignity after the terrible news which sounds like a bomb over Madagascar, the dismissal of Mr Rakotomanana Honoré.

Those who used to work close with to him cannot understand this event.

By January 1997, his name was included in a memo citing a mismanagement, and misconduct. The accused man held a conference at Kigali Rwanda in which he denied the matter. Mr Rakotomanana Honoré is one of the best lawyers in Madagascar. Everybody remembers his daily juridical broadcasting some years ago.

Mr Boutros Boutros Ghali, the former U.N. General Secretary who, let us bring in mind, was a professional lawyer and teacher before reaching his diplomatic function appointed him not accidentally nor by the stroke of luck as General Prosecutor Assistant.

The magazine « Revue de l'océan Indien » N° 141, page 16

lets us know that lawyers were amazed how much he mastered all resolutions within the Security Council as well as during U.N. general assembly - just some months after he was designated.

Up to now, all Malagasy personalities working at the International areas try to do their best to deserve their positions. As examples Mr Rajaofetra, a former General Director of Air Madagascar could redress the ASECNA agency set at Dakar Senegal. He has been reelected by his African peers ; Mr Raphael Jakoba is working in International Court dealing with Commercial Transactions issues ; Professor Raymond Ranjeva, elected by lawyers at U.N. General Assembly works at the International Justice Court at the Hague.

At the National Assembly level, it is an opportunity to deal efficiently with our constitutional obligations.

The article 93 of the fundamental law gives the means under National Assembly's disposal for by standing government activities and sets up the monthly sessions of dialogues between Deputies and government members. Constitutional disposal are related in details in Chapter II of the title IV of the Internal Regulations.

In such circumstances, the International and national public would make a mistake unless more explanations enlighten the affair.

The Minister of Foreign Affairs should take care of the evolution of such events and ought to give information to National Assembly whose services are available to elaborate necessary documents. An occasion to prove towards Malagasy people that any issues which might tarnish Na

tional dignity should not be ignored.

- **Interparliamentary relations :**

Parliamentarians from over the world are welcomed to the Malagasy National Assembly. The institution makes bilateral or multilateral relations and co-operates with all countries France and the United States of America are and the United States of America are examples, among others, which will be cited later on.

- **France - Madagascar :**

A delegation headed by Mr Razafimilysy Constance, with 2 deputies and 3 civil servants went and visited the French National Assembly from November 18 to December 3, 1996.

- **The American Cultural Center and Tsimbazaza palace.**

The American Cultural Center gave special courses to Deputies who are interested in English language during the two ordinary sessions last year. The lessons are focussed on daily conversation, trips and parliamentary areas. The United States Information Service (USIS) sent Mr Tsiasiky Lévy Félix to attend a seminar for African Representatives at Washington D.C in November, 1996 to strengthen interparliamentary relations.

- **8<sup>th</sup> MARCH : WOMEN'S DAY doers and darers.**

Individually women lift our spirits, together they change the world. They conquered Congress,

sailed the / seas, fight for the equal rights between sexes: why not salute their electrifying courage and self confidence!

*At the National Assembly:*  
There are 7 women over 138 Deputies:

- Rasoanirina Mélina  
(Amparafaravola) : Vice-Président
  - Rahaingosoa Louise Odette  
(Bealanana) : Questeur
  - Baritoa Felicienne (Farafangana)
  - Poravao Marguerite (Marolambo)
  - Razainorosoa Onintsoasy  
(Ambohimahasoa)
  - Ratsarazafy Augustine  
(Marovoay)
  - Elyett Ramanandraibe Razanatse

heno (Antananarivo Renivohitra)

- Rahaingosoa Louise Odette is the Vice-President of women and Development Association and creator of MECAAN (Mutual Credit Banking).
  - Elyett Ramanandraibe Razanatseheno fights for equal rights between the sexes in the matter of adultery act trial.
  - Baritoa Felicienne : Vice-President of « Leader Fanilo » party a former minister during the second Republic.

### *An exceptional decision in the government: The prime minister*

has appointed 5 women as ministers in his government.

- Minister of Tourism : Mrs. Juliette Raharisoa.
  - Minister of Sports and Youth : Mrs. Lina Randriamifidimanana.
  - Minister of Health : Mrs. Henriette Rahantalaalao.
  - Minister of environment : Mrs. Colette Vaohita.
  - Minister of Scientific Research : Mrs. Lila Ratsifandrihamanana.

Feno.

# LA ROUTE ANTANIFOTSY FANDRIANA - MANANJARY

**et le député Pierre Randrianarisoa**

**C**haque Fivondronam-pokontany reçoit de l'Etat Malgache, depuis 1996, une subvention annuelle de 302.700.000 fmg - communément appelée 302 millions - pour soutenir différents travaux de développement. Par souci de transparence, et par respect de la démocratie, le Député de Madagascar élu à Fandriana, Pierre Randrianarisoa relate aux lecteurs de AKO où et comment les 302.700.000 alloués à sa circonscription sont utilisés.

N'ayant pas encore pu faire débloquer effectivement le crédit nécessaire (FID-TP) qui s'annonçait pourtant depuis belle lurette pour la route Antanifotsy - Tsarazaza - Fandriana surnommée. La RN7 Bis pouvant atteindre Mananjary par Sahamadio, Mahazoarivo, Imady, Ambinanindrano, Ambohimanga du Sud Ifanadiana, le Député de Madagascar élu à Fandriana, Pierre Randrianarisoa n'avait pas attendu pour commencer le travail en utilisant du crédit des 302 millions.

En effet, la partie de cette route se trouvant dans la sous-préfecture de Fandriana, de la commune de Tsarazaza à la frontière d'Antsirabe a été partagée

en trois lots attribués à des entreprises de la région.

Le travail était exécuté, et le dernier lot sis à Ranomainty Bemasoandro Ivohibe (commune de Tsarazaza et limitrophe Nord Fandriana- Antsirabe ) vient d'être achevé et inauguré en Février 1997 par le Député Pierre Randrianarisoa lui-même, le sous-préfet de Fandriana Rajaobelina Jakoba, le Représentant des Travaux Publics, l'entrepreneur, et d'autres personnalités de la Commune et des Fokontany intéressés.

Lors de cette inauguration, le Député a tenu à préciser qu'une route n'est pas finie tant qu'il y a encore un mètre d'inachevé.

Et la route Fandriana Antanifotsy, malgré la finition de quelque 40 KM dans la sous-Préfecture de Fandriana, demeure inachevée, ...Le tronçon se trouvant dans la préfecture d'Antsirabe et dans la sous-Préfecture d'Antanifotsy, long d'une cinquantaine de kilomètres encore, demande une prise en charge rapide des organismes de financement en l'occurrence le FID et les Travaux Publics ensemble, qui ont déjà d'ailleurs fait la reconnaissance de l'endroit et du travail à effectuer.

Et le Député d'ajouter en

s'adressant à la population que « cette route étant la vôtre le devoir de l'entretenir vous appartient aussi ». D'ailleurs, pour le financement FID, il sera demandé 5 à 10% du crédit alloué à titre de participation, en argent, en nature ou en main d'œuvre.

Dans son intervention, lors de la présentation du programme de Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à Tsimbazaza, le Député Pierre Randrianarisoa n'avait pas manqué de demander, comme il avait déjà fait à plusieurs reprises à l'Assemblée Nationale, la réfection de cette route qui permettrait de joindre Fandriana d'Antananarivo en 4 heures au lieu de six par Ambositra Ikelikapona. En même temps que la déviation pour la RN7, au cas où celle-ci se trouverait bloquée à un endroit quelconque du trajet. Il a demandé la remise en état de la RN 41 Ambositra - Fandriana.

# PROJET « SANTE POUR TOUS »

**Les actions du député Rahaingosoa Louise Odette et de L.O.N.G. Aombilahivanga dans la sous-préfecture de Bealanana.**

## I- Genèse du Projet

Bien avant notre entrée à l'Assemblée Nationale, nous avons vu et constaté que, la population malgache, convaincue par l'adage qui dit que « la première richesse c'est la santé », a entrepris sous les encouragements des autorités de la II<sup>e</sup> République, la construction de nombreux centres de soins et de santé primaires.

Nous avons aussi malheureusement constaté qu'à cause des problèmes économiques qu'a reconcentrés l'Etat, presque toutes les constructions, fruits des efforts des collectivités décentralisées sont devenues, soit non opérationnelles, soit en état de délabrement total car les centres de santé ne disposent ni de personnel médical ni de médicaments nécessaires. Même au niveau des chefs-lieu de Firaiana (Commune) ils ne disposent pas d'Infirmier d'Etat mais seulement d'un Aide-Sanitaire qui s'occupe de la santé de milliers de personnes, lesquelles, risquent à tout moment de mourir des suites de maladies si elles ne peuvent pas marcher à pied pour rejoindre l'hôpital : les enfants sont les plus exposés à des risques. Cette situation nous a amené à agir pour sensibiliser la population afin qu'elle soit consciente du problème et qu'elle prenne ses responsabilités pour ne plus se faire d'illusion sur la capacité d'un état-providence à satisfaire tous ses besoins quotidiens.

## II - Sensibilisation de la population

Suite à nos rencontres avec la population et nos explications

selon lesquelles il existe encore plus de 3.000 médecins diplômés d'Etat restés chômeurs à Madagascar, les collectivités ont pris la décision d'embaucher ces médecins en les rémunérant à raison de 3 ou 4 bidons de paddy par famille et par an en contrepartie des soins médicaux prodigués.

Le Fokonolona s'engage aussi à prendre en charge le logement du médecin.

Il arrive même que le Fokonolona met à la disposition du médecin et de sa famille, une rizière et des terrains agricoles sur lesquels les travaux de mise en valeur se font avec l'aide de la communauté villageoise sous forme de « Valin-tanana » ou « kifanomba ».

La population se réjouit d'avoir, près de lui, un personnel médical compétent à sa disposition ; le miracle s'est produit par le fait que le nombre de malades a diminué en même temps que le souci d'ordre sanitaire.

## III - Résultats de la sensibilisation :

Actuellement, une émulation se manifeste entre les villages pour recourir à l'embauche et aux services des médecins.

Le seul côté négatif, c'est la réticence des jeunes médecins à s'installer en brousse ; ils préfèrent exercer le métier de chauffeur de taxi-ville ou de petit commerçant, etc...

Toutefois, depuis 3 ans, nous avons pu recruter et placer douze (12) médecins dans l'ensemble de la sous-préfecture de Bealanana.

Nous sommes satisfaits des résultats car, tout les médecins engagés sous contrat régulier ont

exprimé leur volonté de continuer à servir au même lieu de leur installation en brousse.

Il est à noter que tous ces médecins engagés sous contrat ont été présentés par nos soins, avant leur prise de service, au Médecin Inspecteur du chef-lieu de Fivondronana et ont tous exprimé leur volonté de collaborer bénévolement pour la réalisation des campagnes de vaccination, de planning familial, etc...

## IV - Pharmacie communautaire:

Devant les difficultés que rencontre la population pour l'achat des médicaments essentiels mais onéreux, nous avons décidé de conscientiser les paysans afin qu'ils s'associent en vue de création d'une pharmacie communautaire et cela, en étroite collaboration avec les médecins.

Il a été convenu et accepté que chaque famille paie, à titre de cotisation pour la création de la pharmacie, 10.000 à 15.000 Fmg pour que les médicaments soient par la suite gratuits pour tous les membres de chaque famille.

Les responsables de la « Cellule Pha-Com » ont été invités sur place pour la formation des gestionnaires des pharmacies communautaires ; nous tenons à les remercier vivement ici.

La population est satisfaite car, elle dispose en même temps de médecins et de médicaments essentiels sur place ; elle ne sera plus obligée d'aller loin ou traverser à gué les rivières ou les fleuves en période des pluies.

## V - Autres actions

D'autres actions ont été menées avec le Fokonolona, en étroite collaboration avec l'Association Aombalahivanga et les médecins recrutés par le Fokonolona ; à titre d'exemple nous citons :

- l'éducation continue pour l'amélioration de la nutrition,
- le planning familial,
- la lutte contre les MST/SIDA, etc...

Il y a même une association de femmes qui envisage actuellement la construction d'une dé cortiquerie dans le but de soulagé les filles et les femmes des efforts physiques manuels très pénibles de pilonnage de paddy et d'assurer, d'une manière pérenne, les frais d'achat des médicaments essentiels.

Suite aux effets néfastes des feux de brousse lors du passage du cyclone Gretelle, les rizières ont été ensablées et les plants de riz détruits ou ravagés par les poux.

Face à cette situation, l'Association Aombalahivanga et les élus locaux ont décidé de lutter contre les feux de brousse et la dégradation de l'environnement cette année par une campagne de sensibilisation et la formation dont le but est l'amélioration de la production alimentaire.

### Conclusion

Nous sommes contents d'avoir atteint notre objectif « SANTE POUR TOUS ».

Les membres de l'Association Aombalahivanga sont satisfaits de constater que lorsque le Fokonolona unit ses forces, la plupart des problèmes

peuvent être résolus.

Pour terminer, nous lançons ici un appel à tous les médecins diplômés et sans emploi pour qu'ils prennent conscience de la nécessité de mettre leur compétence au service du peuple, afin d'améliorer les conditions de vie et de santé de leurs concitoyens. La population du Fivondronana de Bealanana est prête à les accueillir à bras ouverts pour collaborer avec eux et cela dans des conditions mutuellement avantageuses.

L.O.R

# LA M.E.C.A.A.N

*(Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Agents de l'Assemblée Nationale)  
Fruit d'une philosophie malgache basée sur l'entraide, l'abnégation, le désintéressement.*

*D*evant les difficultés vécues par chaque ménage quotidiennement, nous ne prétendons pas apporter des solutions miracles. Mais il nous apparaît opportun et légitime de faire profiter aux autres notre propre expérience, à savoir la MECAAN, qui n'a d'ailleurs qu'une année d'existence, mais qui a quand même contribué à la résolution de bien des problèmes.

## Paysage socio-économique à Madagascar

Selon le rapport, sur le Développement Humain, réalisé en 1994 par le PNUD, Madagascar est classé au 135<sup>ème</sup> rang sur 174 pays. Elle figure donc parmi les 40 derniers Pays de la planète et se dispute les toutes dernières places.

Ce rapport démontre que la situation socio-économique qui prévaut actuellement est catastrophique. Cela a un impact considérable à la masse de la population en général et aux individus en particulier - et les agents de l'Etat n'en sont pas épargnés. De ce fait, il n'est pas surprenant de constater que de nombreux ménages ont toutes les peines du monde à joindre les deux bouts, et ont souvent recours aux usuriers.

Les agents de l'Etat en sont les premières victimes et se plaignent, à tort ou à raison, d'être considérés comme des vaches à lait que l'on peut traire à loisir.

Comme solution de facilité, ils font appel aux spéculateurs de tout bord, supportant un intérêt exorbitant, pour survivre. Ils ne peuvent s'y échapper car les fonctionnaires ne peuvent satisfaire leur besoin minimal - ne serait-ce que pour les produits de première nécessité - que si, pour le paiement, une facilité ne leur soit accordée. Ne dépense imprévue

(Hospitalisation, frais médicaux, charges scolaires etc...) devient aujourd'hui un calvaire.

### MECAAN : non un panacée mais une bouée de sauvetage.

En fait, ce qu'il faut pour le peuple Malgache, ce n'est pas un texte qui respecte les apparences d'un texte moderne, démocratique, civilisé ou humaniste, mais plutôt, des actes concrets qui prennent en considération les expériences vécues par ses ancêtres.

Désormais, les temps où les divers séminaires ici et là, prétendant apportés des solutions miracles, sont caducs. De même, les temps où les plans restent des rêves cochés sur papier, sont révolus. On se contentera des mesures, si modestes soient-elles, mais qui ont des impacts réels, tangibles, palpables sur la condition quotidienne.

Tel est l'esprit qui a animé Madame Questeur et ses proches collaborateurs, à créer la présente mutuelle. Ainsi, ils ont pris l'exemple de plusieurs autres pays, et puisant dans le fin fond de la philosophie Malgache où l'entraide, l'abnégation, le désintéressement sont les mots clés. Ils ont redécouvert la valeur de la coopération : fihavanana, valintanana, atero ka alao etc...

On se rappelle que le voisin que l'on aide aujourd'hui pourrait fort bien être celui dont on aura besoin demain. Il ne s'agit pas là d'un calcul mesquin, intéressé, mais plutôt, le contenu d'une philosophie propre à nos ancêtres : l'individualisme n'est pas de mise : « Tondro tokana tsy mahazo hao », « Hazo tokana tsy mba ala », « Akanga maro tsy vakin'amboa », ...pour ne citer que ceux-là.

Conscients de ces précieux héritages, les agents de l'Assemblée Nationale se sont

décidés à unir leurs efforts, à cultiver le sens de l'intérêt général. Car une simple compréhension de l'intérêt général oblige tout un chacun à participer activement, à quelque niveau que ce soit, à la lutte et à l'éradication de la pauvreté, faute de quoi, c'est toute la nation qui va vers un suicide collectif. Et la MECAAN apparaît comme la perche idéale, répondant à cette soif d'entraide mutuelle.

Les Agents de l'Assemblée Nationale sont prêts à relever le défi car ils croient en la MECAAN, qu'ils considèrent comme une noble œuvre de rénovation.

En somme, la MECAAN se propose comme ambition de :

1. éléver le niveau de vie des Agents.
2. éduquer les membres à tracer une ligne de conduite rigoureuse de façon à endurer dignement difficultés rencontrées sans recourir aux usuriers.
3. faire preuve d'autodiscipline quant à la gestion du budget familial.
4. briser tout esprit individualiste.

## Perspectives

Les membres de la MECAAN, assistés des membres du Bureau Permanent ont fêté Noël et le Nouvel An au Cafétaria de l'Assemblée Nationale, le 20 Décembre 1996. Une occasion pour le Président de l'Assemblée Nationale Randriamanjato Richard de donner des conseils pratiques quant à la nécessité et à la gestion d'une telle mutuelle.

Dans le numéro suivant, nous vous présenterons les textes régissant la MECCAN : règlement intérieur, le bureau etc...

M. R

## ETSY ANGE...

**Mba fantatrao va fa anisan'ny harem-pirenena mahasorotiny loatra antsika io koa ny haifomba sy rakintry ny ela, ny vakoka sy sny tantaran'i Madagasikara ka soka-jiana ho haren-tsainan'ny Malagasy?**

**M**ahagaga fa efa sefiky ny fahantrana loatra isika ka revo fatratra amin'ny fitsakarohana vola aman-karena avy hatrany dia kirakiraina ho fameloman-tena. Izay ihany koa no mahamaika sy mahadodona ny politisiana sy teknisiana raha vao tojo fahefam-pitondrana ny tany sy ny fanjakana izy ireo. Tsy misy maharatsy izany, satria ny vola no maha-Rangahy hoy ny fiteny fandre, ary ny vola ihany koa no fivoy hampandrosoana ny lafimpainam-pirenena. Sao varivarian'ny fanonofisana ny ariary zato eo am-pandriana anefa isika, na maika ny hidehadehaka ho Rampanarivo. Sao revorevon'ny mora mahazo ka tsy halalala fa anisan'ny harena sorobidy tsy tokony hatao ambiny na ambin-javatra koa ny haren-tsaina ahafantarana manokana an'i Madagasikara sy ny Malagasy any Andafin-driaka any. Tsorina fa lasa tafavadika amin'ny alalan'ny fanjanahantsaina ny tsy fitahantsika ny hasim-pahendrena sy ny hasintany ka atakalo ny an'ny hafa amin'ny alalan'ny rendrarendra maro mahajamba. Rendrarendra tovozina amin'ny fifandraisana iraisam-pirenena, avy amin'ny takalon-kolon-tsaina somary omena anarana manaitaitra hoe: «sivilizasiona». Ny trrainy dia samy nahalala fa naondran'ny mpanjanan-tany toy ireo harena ao ankibon'ny tany koa ny tantaram-pirenentsika. Moa va tsy ny Vazaha indray no lasa mpanoratra sy mpanonta boky momba antsika, ka isika indray no lasa mpindrana, lasa tompony mangatka atiny? Moa va tsy tokony

ho anatra lehibe ho antsika ny fatiantoka tamin'ny nandoroana ny Lapan'ny Tanan'an'Antananarivo, narahin'ny saharavan'ny Lapan'Andafiavaratra, ny fahamontsan'an'ny Lapan'Andriamanjaka eo Manjakamriadana, ny tsy fahavanan'ny tontolo iainana an-tanandehibe sy Ambanivohitra ka mifara ratsy dia ratsy any amin'ny tontolom-piarahamoina, noho ny adilahy politika samy te-hizahozaho sy ny fameloman'afon'adim-poko mba hanozongozonana ny firaosankina vato fehizorona ny fiandriam-pirenena?

**29 marsa 1947: nitahiry harem-pitiavan-tanindrazana madio tsy nisy tambiny, mendrika trandrahina halaintahaka, ho lovantsika mpandimby anaran-dray.**

Nomarihina tamim-pomba manetriketika ny Tsingerin'ny 50 taonan'ny tolok-bahoaka nitakiana ny fahaleovatenan'i Madagasikara (29 marsa 1947). Tsarovana isan-taona izany mba ho herim-panahy sy hanamafisana finoana sy fitiavan-tanindrazana angamba? Tsy zokiny aho (izay manoratra) fa zandriolona nanaraka akaiky ny fizotrin'ny tantara tao anatin'ny 37 taona nitrotroantsika indray an'i Madagasikara vaovao avy nogejain'ny kôlônia lista. Nana na anjara toerana lehibe tamin'ny fitakiam-pahafahana tany amin'ny Sénat sy Assemblée de l'Union française ireo Parlementantsika voafidy ta-

min'ny fotoan'andro (na senatera izy na Solombavambahoaka). Nololohavina ny halako bika sy tsy tiako tarehy ary ny fifanavahana fomba fiery politika. Baikom-pitolomana niombonana ny hanavotana ny vahoaka malagasy. Mbola sarotra avotana hatramin'izao ny fahafahantsika aratoekarena. Dimampolo taona aorianan'ny ady nangotraka, mifanontany isika mianakavy: hoentintsika aiza ity firenena ity? Hoenti-miakatra tokoa ve, sa habotetika lava? Nahatontosa ny adidy sy andraikitra nandrasana taminy ve ny Solombavambahoaka mpanohy raharaha, indrindra amin'izao Repoblika fahatelo miatrika Fanarenampirenena ara-toekarena sy Sosialy izao?

**29 marsa: hatomboka eto ny 50 taona vaovao ho tolom-panavaozana ny toetsaina, tsy hamisavisa-poa-basy intsony fa hibanjinana tomban'ezaka ho fampandrosoana.**

Ampy angamba izay ny kabary sy tetipanorona eo ambony latabatra. Lany andro koa ny fifamingampinganana sy fanelingelenana na voasoratra aza fa azo atao dia azo atao ny « motion de censure » sy ny « motion d'empêchement » fa tsy tokony ho lalan-kitan-kisoaka hitrongisana izay tian-ko trongisana amin'ny itetehana azy. Ny asa vita tokoa no ifampitsarana, ka ijerena ny toko tapaka mba hanarenana ny vilany mitongilana ara-pitondrana sy fitantanana ny fiainam-bahoaka. Raha todihina anaovana topimaso ny 37 taonan'ny Fahaleovantena, dia tsy jery vilana no ilazana fa tsy lasa lavitra man-

kaiza ny endriky ny fahafahana, indrindra indrindra ny tsy mbola fibaliakan'ny masoandrom-pandresoana ekônomika. Miron-gatra ny fahasahiranana arasyaly, mihamaro isa ny mafy tsy mataho-masomena ny tantakely, ny dahalo, etsetra ciscetta. Fanamby nankalazaina

mantsy ny ady amin'ny fahatranana mba hananana toekarena tsy hiankinan-doha sy tsy handohalihana intsony.

Inona no azo tsoahina satria mivaralila ny fiainam-pihariana eto an-toerana noho ny mbola fifandrorian'ny mpanjanaka amin'ny endriny

vaovao. Misandrahaka ny herin'ny maizina ka isika samy isika ihany no asainy mifandrotika, manao toa fanjakam-boalavo; mirefarefa izay tsy izy ny harena foto-pahombiazana sy ny harem-pahendrena fototry ny fanahy maha olona.

**R. B**

## Akon'ny Antenimierampirenena Endrika Sy Seho Vaovao Ho Fampahala-iam-Baovao

**D**ia teraka soa aman-tsara ny Gazety Boky « AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA ».

Tsy zava-baovao eto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza itony Gazety Boky itony fa nanakoako ela nandritra ny taona maro; saingy ny fiovaovana sy ny fivoaran'ny Tantara eto Madagasikara no azo lazaina koa ho mampitranga mi-hemotra azy.

## Akon'ny Antenimierampirenena entim-bahoaka izy fahiny fa lasa akon'ny antenimierampirenena kosa fe-ankehitriny.

Eo ny foto-pisainana, eo koa ny firehan-kevitra nibaiko na

panjakana, ka hitatra amin'ireo ambasady sy fikambanana iraisam-pirenena ny fampahafantarany ny Asan'ny Solombavambahoaka sy izay rehetra tsara ho fantatra manokana mikasika ny antenimierampirenena amin'izao fotoana izao.

Inona no nampiavaka ity Gazety Boky mitranga indray ankehitriny amin'ny endrika sy seho vaovao ity ?

Halalaka bebe koko ny fomba fane-hoan-kevitra sy fam-pitam-baovao, hoy ny soridalan-kiasana napetraka tamin'ny komity impanatontosa azy.

Nisy ny fisaninana nampanao-vina



*Miara-maka sary amin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena izy telo mianadahy nahazo ny loka*



*Ramatoa Andriamamonjy Viviane mandray ny loka avy amin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena*

mbola hibaiko azy.

Nazava anefa ny fanazavan'Andriamatoa Filoha Andriamanjato Richard teo ampanolorana ny laharana santatra (N°0). Fa hiezaka hanatona ny vahoaka sy ny olomboafidy ary ireo ambaratongam-pahefam-

mba hampiavahana ihany koa ny endrika amam-bikan'ny fonon-gazety tamin'ny Repoblika faharoa sy amin'izao fahaterahany izao.

Ny samy mpiasa ao amin'ny Lapan'ny Tsimbazaza no nampi-faninanina.

Nahatratra 46 no isan'ny mpandray anjara. Mpifaninana folo amin'ireo 46 nandray anjara no nahazo valisoa fankasitrahana avy tamin'ny Komitin'ny Gazety.

- Valisoa voalohany:

Ramatoa Andriamamonjy Viviane Norosoa (100.000Fmg)

- Valisoa faharoa:

Ramatoa Ravonjiseheno Samuelle (60.000Fmg).

- Valisoa fahatelo:

Andriamatoa Rakotojaona Jean Baptiste (40.000Fmg).

Samy nahazo Gazety iray avy kosa ireto manaraka ireto :

- Ambinintsoa Jean José

- Rakotoarison Pierre

- Rakotondraosolo Claude

- Rakotoniaina Roberson

- Rakotonirina Albert

- Ramanantenasoa Aline

- Rasolomanarantsoa Barijaona

Fihentanam-pô dRtoa Andriamamonjy Viviane Norosoa

« Nahafaly ahy tokoa ny nazaoako ny Loka voalohany tamin'ity fisaninanana ity satria tsy nampoiziko izany noho ny fahantarako ny fahamaroan'ny mpandray anjara sy noho ny fa

halalako koa fa misy dia misy tokoa ny manan-talenta noho ny tenako eo amin'ny fanaovana sary. Koa dia fisaorana feno no atolotro ireo izay nikarakara an'izao fisaninanana izao.

Koa soso-kevitra tiako ham-pitaina dia ny tokony hisian'ny

fampahafuntarana bebe kokoa ny sampan-draharaha misy ato ami'ny Antenimierampirenenena ao anatin'io boky to, ary indrindra indrindra koa amin'ny maha « Akon'ny Antenimierampirenenena » azy dia tokony hisy vaovao momba ny mpiasa sy avy amin'ny mpiasa (activité ataony sns...).

Marina fa tsy Solombavambahoaka izy ireo nefu izy ireo no nanome aina an'ity Andrimpanjakana iray ity, ary voasahana ao anatin'izany hoe: Antenimierampirenenena izy ireo ».

Niara- nanome voninahitra ny Ianonana ny Quésfleur isany Razafimily Constance (miadidy ny Fandrahahana sy ny Fitatanam-bola) sy Rahaingosoa Louise Odette (miadidy ny Fifandraisana) ny Talen'ny Foibe ara-tsaina Amerikana ary ny Talen'ny Kabinetra vaovaon'ny Filohan'ny Antenimierampirenenena.



Ramatoa Ravanjiseheno Samuelle mandray ny loka avy amin-dRamatoa  
Questeur Rahaingosoa Louise Odette

R. B

## NY SOSIALY ETO AMIN'NY ANTENIMIERA

Misy fitenenana manao hoe : « Ny olombelona tsy maina fa lena ». Oha-pitenenana hoentina manazava indrindra ny tsy mahatomombana hatrany ny fainan'ny zanak'Olombelona io. Mety ho noho ny toerana misy azy eo amin'ny fiaraha-monina no nhatonga izany, mety koa noho ny fahasarotan'ny fainana, na koa mety ho avy amin'ny toetran'ny olona tsirairay avy.

Maro ny antony mbola azo tansaina, kancefa raha ny eto amin'ny Antenimierampirenena no horesahina dia azo lazaina fa mizotra tsara amin'ny ara-dalana sy aradrariny ny fainana ara-tsosialy, na eo aza ny fahamaroana sy fahasamihafan'ireo olona miaramiisa ao. Samy manana ny anjara tandrify azy rahateo koa moa ireo tompo'andraikitra isanisany, mitondra ny ajara birikiny hampanjary sy habatsaratsara kokoa hatrany ny fainan'ny mpiasa sy ny ankhohonany.

Efa nampahafantarina antsika mpamaky tamin'ny laharana faha-00 ny akon'ny Antenimierampirenena moa, ny fisian'ireo fikambanana samihafa eto amin'ny Antenimierampirenena, ka ny fihetsiketsehana nataon'izy ireo tato anatin'ny enimbolana no hoampahafantarina antsika eto.

Ity holazaina voalohany ity dia mivaona kely amin'iretsy fikambanana efa mijoro, ary tsy fikambanana rahateo ity nihetsika ity fa ireo Tale sy Lehiben'ny Sampan-draharaha isanisany eto amin'ny Antenimierampirenena no nanambatra ny heriny namory vola, ka afaka nizara kilalao sy vatomamy ary mofomamy ho an'ireo zanaky ny mpiasa eo ambany fiahiany avy. Tsy ny zanaky

ny mpiasa ihany no notsinjovina tamin'izay fa na ireo mpiasa mbola tsy manambady, na mbola tsy manan-janaka aza dia omena tsy fahatsiarovana kely avy. Noho ny nahatrarana ny Krismasy 1996 no nanaovana izao hetsika hafakely izao, izay notanterahina ny Alarobia faha-18 Desambra 1996 farany tco, tao amin'ny « Cafétaria » ny Antenimierampirenena ary natrehin'ny Sekretera Jeneraly, Andriamatoa Razafindrabe de Copertino.

Ny Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Agent de l'Assemblée Nationale (MECAAN), dia nankalaza ihany koa ny Fetin'ny faran'ny taona 1996, ary nanasa ireo mpikambana ao aminy hiarapaly, tamin'ny fizarana vary Madrigal, sy fanomezana toy ny fitaovana ao an-dakozia samihafa. Ny Zoma faha 20 Desambra izany no notontosaina tao amin'ny « Cafétaria » eto Tsimbazaza, lanoanana izay nosokafan'Andriamatoa Prezidan'ny Antenimierampirenena Andriamatoa Andriamanjato Richard, ary natrehin' ny Questeur I Andriamatoa Razafimily Constance, sy ny solotenan-dRamatoa Rahaingosoa Louise Odette Questeur II. Fiaraha-miala hetaheta sy mihinana moa no niombonan'ny rehetra tamin'izany.

Manohy ny ezaka hatrany ny MECAAN, ary ho fankalazana ny tsingerintaonany dia mikarakara alim-pandihizana makotrokotroka « -Grand Bal de la Législature » ny Asabotsy faha 24 Mey lasateo, tau amin'ny CEMES Soanieran. Eo ambany fiahian'Andriamatoa Filohan'ny Antenimierampirenena sy ireo Mambra ao amin'ny Birao Maharitra io alim-pandihizana tsy ma

nam-paharoa io.

Fizarana vatomamy sy vato'akoho kosa no nentin'ny Fiombonan'ny Antenimierampirenena (FIAP) nankalaza ny fetin'ny faran'ny taona 1996 ny Zoma faha 27 Desambra tco. Izany lanonana izany dia notarinhin' Andriamatoa Filoha Lefitra Abdillah, ary notronon'ny Talen'ny Kabinetran' Andriamatoa Prezidan'ny Antenimierampirenena, Andriamatoa Ramandimbilahatra Raymond (tamin'ny fotoanandroney). Eo ampikarakarana ny fanovana ny Birao hitantana ity FIAP ity ny mpiasa eto amin'ny Antenimierampirenena, izay marihina fa efa nihoatra ny roa taona no niasany.

Fitsinjovana ny mpiasa mba hiatika ara-pahasalamana tante-raka sy am-pahavirihana ny tiringina amin'ity taona 1997 ity, ny « opérations couvertures » sy lamban-databatra. Manana safidy ny mpiasa amin'ireo karazana bodofootsy vitan'ny Société SOMACOU sy FITERAMA.

Mahafaly indrindra koa ny mampahafantarina ny rehetra ny fitsanganan'ny « Amicale Sportive de l'Assemblée Nationale » izay ahitana ireto sampana ireto : Volley-Ball (lahy sy vavy), Tennis de Table (lahy sy vavy), Basket-Ball (lahy sy vavy), Pétanque (lahy sy vavy), ary Foot-Ball. Tomombana tokoa ny fitaovana ampiasain'ireo arapanatanjahantena. Mpiasa miusa 130 eo ho eo no mikambana ao amin'ity « Amicale Sportive » ity.

*Mpiasan'ny Antenimiera voakarakara ...miasa tsara.. miala voly !*

R.H

## LES MEMBRES DES DIFFERENTS GROUPES PARLEMENTAIRES

avec le changement du paysage politique national consécutif à l'élection du Président Didier RATSIRAKA à la tête de la magistrature suprême, l'Assemblée Nationale a été amenée à procéder à une reconstitution des groupes parlementaires. (Cf. Ordre du jour de la session extraordinaire de Février 1997 page 13, première colonne). AKO vous livre les listes des membres des douze groupes parlementaires présentés en séance plénière le 7 Février 1997 au Palais de Tsimbazaza.

### LEADER - FANILO

( 17 membres)

1. - BARITOA Félicienne : *Président*
2. - LINNY
3. - RAZAFIMILY Constance
4. - LAZA Germain
5. - TANDRENAY
6. - ELITAFA Basile
7. - RAKOTOMAHEFA Harison
8. - MONJA Benoît
9. - RAKOTOMALALA Etienne
10. - TSIATSIKE Levy Félix
11. - Mac TONG Ki Jean Yves
12. - Rémie RAKOTOHARINIVO
13. - RABIARISON
14. - TSJKAMO Georges
15. - RAZANAJATOVO Antoine
16. - Robert Gaby Florent
17. - RALAIVAO Jeanmuël

### M . C . D . M

( 15 membres)

1. - RAKOTO William : *Président*
2. - RAKOTOMAHAZO Grégoire
3. - REAKE Bonaventure
4. - RAFENOMANANA Seth
5. - FENOVALA
6. - RATSARAZAFY Augustine
7. - RAVELOSON André
8. - RAJOEL Jean Flobert
9. - LAHAMBEHOVELO Berthim
10. - TSIRIMBOLA
11. - TSANGAZAFY Tsiranoa
12. - JAOSOA Jean Pascal
13. - RAZAFISON Anselme
14. - Claude RAKOTONIAINA
15. - KOTOFENO

### FAMIMA - AREMA

( 13 membres)

1. - TSILANIZARA Paul André
2. - RAHARIJAONA Pierre
3. - PORAVAO Marguerite
4. - JONAH
5. - LOCK DO WAN
6. - RAVONIARISON Michel Jasmin
7. - RAKOTOJOELIMARIA Andrianantenaina
8. - ANDRIAMIZAKA Jean Dominiq
9. - RALAIŠOLO Auguste
10. - RATOVOSON
11. - RAKOTOMAHAFALY Dénis
12. - RAZANAPARANY Fulgence
13. - RAZAFY Georges

### FIHAONANA

( 09 membres)

1. - RAZAFINDRANDRIATSIMANIRY Dieu Donné Michel : *Président*
2. - ANDRIANJATOVO Joseph
3. - VONY Ferdinand
4. - JEAN CLAUDE
5. - MARCEL Aimé
6. - RAKOTONDRAINIBE Aimé
7. - RAJAobelina Mamy
8. - Robert ALEXANDRE
9. - RAZANADAHY Féridan

### INDEPENDANTS

( 09 membres)

1. - ANDRIAMAHOLISON Richard Hygin : *Président*
2. - RAMBOASEHENOBesaotra
3. - RASOLOFONDRAOSOLO Dama
4. - RAVELONJATO Bernard
5. - RANDRIANARISOA Pierre
6. - RAHAINGOSOA Louise Odette
7. - RAJAONA Justin
8. - RALISON Andriamaniraka
9. - RAMANANDRAIBE Razanatscheno Elyett

**R. P. S. D**  
( 12 membres)

1. - RISIMINO Eugène : *Président*
2. - MITARIKA Jean
3. - VONINAHITSY Jean Eugène
4. - FAHARO
5. - MAHEVITRA Thomas
6. - René ROLESTIN
7. - VEZA Benoît
8. - NDRAMBA Célestin
9. - Martin Velomana RATIANJANAHARY
10. - MANANA Emile
11. - RASOANAIVO Henri
12. - MALAZAMANANA Jean Noël

**AKFM - FANAVAOZANA**  
( 10 membres)

1. - Frédéric RANDRIAMAMONJY : *Président*
2. - RAZAINOROSOA Onintsoasy
3. - ANDRIANAIVO Honoré
4. - LAJARIVONY Henri R.
5. - RARIVOMANANTSOA Pascal
6. - RAFIDIMANANA Jean Rémi Elysé
7. - RANAIVOSON Jean Baptiste
8. - RASOLOHARISON Dieu Donné
9. - ANDRIANIRINARIVO Franklin Quesnay
10. - ANDRIJAMANJATO Richard Mahitsison

**JEUNES PARLEMENTAIRES**  
( 08 membres)

1. - BOTOSOAMALANDY Jacquit François : *Président*
2. - RATSIMBAZAFY Roland
3. - RAFATROLAZA Bary Emmanuel
4. - RAMAHAVITA Henri Bruno
5. - RAKOTOSON Jean Richard
6. - IANONJAFY Marcellin
7. - HANONGA Eugène
8. - RANDRIJAMASIARJAONA Harinelina

**U. N. D. D**  
( 12 membres)

1. - ABDILLAH : *Président*
2. - BEMATANA Martin
3. - BEFARY Bertrand
4. - TOMBORAVO
5. - MARA Niarisy
6. - Adolphe RAZAFINDRANAIVO
7. - SAMBO edmond
8. - Mélina RASOANIRINA
9. - TSIRY Joseph
10. - Edouard RANDRIAMAMY
11. - ANDRIANASOLO
12. - SOLOHERY Oninainasoa Rajaobelina

**M. F. M / H. V. R**

( 12 membres)

1. - Manandafy RAKOTONIRJNA : *Président*
2. - RAZAFINDRABE Emmanuel
3. - RAKOTONIAINA Pety
4. - RAKAMISILAHY Martial
5. - RABEVOHITRA Jean Gérard
6. - RAKOTOARIAONA Désiré
7. - RABEFANIRAKA
8. - RATSAKANDRO Joseph
9. - RAKOTOZANDRY Jean Christophe
10. - RASAMOELINA Henri
11. - RANDRIANAIVOJAONA Noël Fanoelson
12. - HEVITSY Robert

**C. S. D. D. M Fanapariahana**  
( 11 membres)

1. - RANDRIAMANANTSOA Jules Dauphin : *Président*
2. - RENAUD Pierre
3. - ANDRIANISA Diogène
4. - COLAS Eugène
5. - RAFALIMANANA André
6. - RAKOTONDRALAMBO Charles
7. - Lucien RAMIANDRISOA
8. - RAMBELOSON Christophe
9. - MOSA Tahiry
10. - ZAFITODY Férier
11. - ZAFINDRAPAOLY

**G.P.P.M (Groupe Parlementaire pour le Progrès de Madagascar)**  
( 08 membres)

1. - RASOLOSON Albert : *Président*
2. - INGAHILAVA Augustave
3. - RAKOTONDRAVANDRO Henri
4. - KOTO Daniel
5. - PAUL Samuel
6. - FOTSY Eloi
7. - RAVO Charles
8. - RAVEI.OMANANA

- Pour une information complète sur le monde des Parlementaires.
- Pour des analyses et des points de vue d'auteurs qui sauront alimenter votre réflexion.
- Pour l'accès à des instruments juridiques (constitutions, textes de loi, etc...)
- Pour s'informer sur la vie de l'Assemblée Nationale dans ses multiples facettes ainsi que sur le rôle des députés de Madagascar.



### Bulletin d'Abonnement pour un an (4 numéros)

#### AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

Bulletin trimestriel trilingue d'information et d'analyse.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

• Abonnement normal : 200FF

• Abonnement de soutien : 300FF

• Pour ceux qui résident à Madagascar : 24.000 Fmg

• Abonnement de soutien : 50.000Fmg

• Ci-joint mon règlement à l'ordre de  
l'Akon'ny Antenimierampirenena

N° compte bancaire. (*en cours d'ouverture*).

Par chèque bancaire

Par mandat